



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0633

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Feyzin**

objet : **Vignettes Figuières - Aménagement de la place des Vignettes - Individualisation d'autorisation de programme pour les travaux**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain**

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

Séance publique du 9 mars 2009**Délibération n° 2009-0633**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Feyzin

objet : **Vignettes Figuières - Aménagement de la place des Vignettes - Individualisation d'autorisation de programme pour les travaux**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet d'aménagement de la place fait suite aux travaux déjà réalisés sur le quartier des Vignettes Figuières, inscrit en catégorie 2 du contrat de ville, situé à l'extrémité sud du plateau du Haut Feyzin dans un site vallonné surplombant la RN7. Ce secteur compte 760 habitants logés dans des logements HLM (Opac de l'Isère, Opac du Grand Lyon, Axiade) et des copropriétés privées qui sont intégrées dans l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) Rhône Aval.

Le projet global du quartier, qui se décompose en plusieurs opérations, prévoit la requalification de l'ensemble des espaces extérieurs en accompagnement des réhabilitations. Aujourd'hui, ont été réalisées :

- la voie de desserte des trois bâtiments de la résidence des Maures, propriété de l'Opac de l'Isère,
- l'amélioration des cheminements pour piétons du quartier,
- la résidentialisation des bâtiments (distinction des espaces en fonction des usages),
- l'aménagement de l'arrière du centre social, propriété de la commune de Feyzin.

Les travaux de restructuration de la RN7 ont été achevés par l'Etat avec la participation financière de la communauté urbaine de Lyon. A l'interface de la RN7 et du quartier, la place des Vignettes est localisée à l'angle de la rue du Dauphiné, de la RN7 et du centre social. Elle doit qualifier l'entrée dans l'agglomération et l'entrée dans la commune de Feyzin.

Par décision n° B-2004-2637 du 25 octobre 2004, le Bureau a approuvé l'engagement des études de maîtrise d'œuvre pour la conception du programme d'aménagement pour un coût total de 80 000 € TTC. Le marché a été attribué à l'itinéraire Bis ayant déjà élaboré des scénarios de programmation sur le quartier des Vignettes.

Le projet a été validé par l'ensemble des services internes de la Communauté urbaine et la commune de Feyzin. Il répond aux objectifs fixés :

- renforcer le caractère urbain de la séquence de la RN7 liée au centre social,
- transformer un délaissé en véritable espace public,
- valoriser la perception de l'entrée du quartier des Vignettes Figuières et du centre social à partir de la RN7,
- accompagner la restructuration du centre social, la place ainsi aménagée constituant l'entrée principale de l'équipement.

La réalisation de l'opération sera prise en charge par la direction de la voirie.

Le projet observe une approche développement durable en ce qui concerne notamment :

- l'utilisation de sable stabilisé sur les places de parking pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales et ainsi éviter la surcharge des réseaux d'assainissement,
- l'utilisation de matériaux solides limitant les coûts d'entretien,
- la sécurisation des piétons usagers du centre social prise en compte dans le projet.

L'opération fait suite au projet de résidentialisation des Vignettes Figuières dont elle constitue l'aboutissement public. Elle fait le lien avec l'opération de l'ex RN7 et à l'opération de construction de logements d'Alliade. Elle avait été différée en attendant la réalisation des travaux de la RN7 aujourd'hui terminés.

Les travaux sont prévus dans le 2^e trimestre 2009 pour une durée de 6 mois.

Une autorisation de programme partielle de 80 000 € correspondant à la maîtrise d'œuvre et aux études techniques a été votée lors de la séance du Bureau du 25 octobre 2004.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est estimée à 305 000 € TTC financée par la Communauté urbaine en accompagnement de la restructuration du centre social prise en charge par la commune de Feyzin. Le Sigerly financera et réalisera l'éclairage public ;

Vu ledit dossier ;

Vu la décision du Bureau n° B-2004-2637 en date du 25 octobre 2004 ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme des travaux de l'aménagement de la place des Vignettes à Feyzin, pour un coût total prévisionnel de 305 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale B.1 - Favoriser la mixité au titre de l'enveloppe 2009, pour un montant complémentaire de 305 000 € en dépenses sur l'opération n° 0988 - Feyzin : DSU, place des Vignettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 2009 : 205 000 €,
- 2010 : 100 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.